



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe  
Conseil permanent**

MC.DOC/1/05  
20 juin 2005

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

**DECLARATION MINISTERIELLE  
SUR LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR  
LA REPRESSION DES ACTES DE TERRORISME NUCLEAIRE**

1. Nous, les Ministres des affaires étrangères des Etats participants de l'OSCE, saluons l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.
2. Nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour signer cette Convention internationale le jour de son ouverture à la signature au Siège des Nations Unies, à New York, le 14 septembre 2005.
3. Nous encourageons la mise en œuvre de toutes les mesures nécessaires pour ratifier, accepter, approuver ou d'une quelconque autre façon devenir partie à cette Convention internationale dans les délais les plus brefs.
4. Nous demandons instamment au Secrétaire général de l'OSCE et au Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de fournir aux Etats participants qui en font la demande formelle, et lorsque cela est approprié, une assistance/des conseils techniques pour la ratification, l'acceptation ou l'approbation sans tarder de cette Convention internationale, en étroite coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.
5. Nous invitons les partenaires de l'OSCE pour la coopération et les partenaires méditerranéens pour la coopération à se joindre à notre initiative.